



POSSIBILITÉ DE NOMINATION

Administrateur (sur recommandation des usagers – temps partiel)

Le Port de Saguenay est le seul port public dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean. Il est reconnu parce qu'il a une importance stratégique pour le commerce et l'économie du pays. Ce port international, qui est un des moteurs de développement économique de la communauté du Saguenay-Lac-St-Jean, fait aussi partie des infrastructures essentielles de la municipalité et de la région et génère plusieurs centaines d'emplois. Il fait partie des infrastructures de transport du Canada et offre une porte d'entrée maritime pour les marchés mondiaux.

Le conseil d'administration se compose de personnes nommées par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que sur recommandation des usagers, et est essentiellement responsable d'établir l'orientation stratégique et de surveiller le déroulement et les opérations de l'Administration portuaire. Le conseil d'administration désigne le premier dirigeant de l'Administration portuaire, surveille le rendement de la gestion et s'assure que des contrôles internes sont en place pour gérer les risques qui se rattachent aux activités de l'Administration portuaire en plus de garantir la protection des finances de celle-ci et l'exactitude de ses rapports financiers.

Vous pourrez trouver d'autres renseignements sur le Port et ses activités au <http://www.portsaguenay.ca/>.

Les candidats doivent soumettre leur demande en ligne au plus tard le **16 juin 2017** à l'adresse suivante : ladirection@portsaguenay.ca. Votre lettre d'accompagnement devrait être adressée à M. Carl Laberge, directeur général et premier dirigeant.

Langues officielles et diversité

Le gouvernement du Canada tiendra compte du bilinguisme et de la diversité des candidats au moment de les évaluer pour ce poste. Par conséquent, nous vous encourageons à indiquer dans votre profil en ligne votre compréhension de la langue seconde officielle et votre capacité de vous exprimer dans cette langue. La préférence pourrait être accordée aux candidats qui appartiennent à l'un des groupes suivants: femmes, Autochtones, personnes handicapées et membres de minorités visibles.

Pour que votre candidature soit prise en considération pour ce poste, veuillez fournir dans votre demande des exemples tirés de votre expérience professionnelle qui démontrent en quoi vous satisfaites aux critères suivants:

Études et expérience

- Diplôme d'une université reconnue dans un domaine pertinent ou une combinaison équivalente et acceptable d'études, de formation liée à l'emploi ou d'expérience ;
- Expérience à titre de membre d'un conseil d'administration pour une organisation du secteur public ou privé, ou de cadre supérieur responsable devant des parties intéressées du secteur public ou privé ;
- Expérience de la mise en œuvre de pratiques exemplaires et de principes modernes relatifs à la gouvernance d'une société dans une culture de responsabilisation et de transparence ;

- Expérience de la gestion des ressources humaines et financières ;
- Expérience dans le secteur du transport ou dans le milieu des affaires (de préférence dans le milieu maritime) ; et
- Expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants : gestion de projets; génie; transport maritime ou ferroviaire; relations publiques; droit; communications; relations avec la collectivité; engagement des intervenants.

Connaissances, compétences et capacités

- Connaissance du mandat et des activités commerciales de l'Administration portuaire de Saguenay et bonne compréhension du milieu législatif dans lequel elle évolue ;
- Connaissance de la gouvernance et des pratiques exemplaires d'une société ;
- Connaissance de la gestion des ressources humaines ;
- Compétences financières ;
- Connaissance de l'un ou de plusieurs des domaines suivants peut être exigée :
 - exploitation d'un port ;
 - commerce international ;
 - droit ;
 - pratiques de gestion de projets ;
 - titre professionnel comptable, finances, administration des affaires, commerce ou économie ;
 - gestion et planification stratégique des biens immobiliers ;
 - technologies de l'information et cybersécurité dans le milieu maritime ; et
 - innovation.
- Capacité de prévoir les questions émergentes et de mener des changements organisationnels ;
- Capacité d'établir des relations de travail efficaces avec les membres du conseil d'administration, les partenaires d'affaires de la société et les intervenants ; et
- Capacités supérieures en matière de communication à l'oral et à l'écrit.

Exigences linguistiques

La maîtrise des deux langues officielles serait préférable.

*Si votre candidature est retenue aux fins de l'étape suivante du processus, nous pourrions communiquer avec les personnes pouvant fournir des références pour vérifier en quoi vous avez satisfait aux exigences relatives à l'expérience et en quoi vous avez manifesté, dans votre poste actuel et les postes que vous avez récemment occupés, les **qualités personnelles** suivantes :*

- Jugement sûr ;
- Normes d'éthique élevées et intégrité ;
- Habiletés interpersonnelles supérieures ;
- Tact et diplomatie ; et
- Réflexion stratégique.

Facteurs d'admissibilité et conditions d'emploi

Il est important que vous confirmiez dans votre demande que vous satisfaites aux exigences suivantes :

- La *Loi maritime du Canada* stipule que les personnes suivantes ne peuvent être administrateurs d'une Administration portuaire (prévu par la loi) :
 - a) les maires, conseillers, dirigeants et employés des municipalités mentionnées dans les lettres patentes;

- b) les membres d'une assemblée législative provinciale ou un dirigeant ou employé de la fonction publique ou d'une société d'État d'une province, mentionnée dans les lettres patentes ;
 - c) un sénateur ou un membre de la Chambre des communes ;
 - d) les dirigeants et employés de l'administration publique fédérale, d'une société d'État fédérale ou d'une administration portuaire ;
 - e) les personnes qui ne sont pas résidents du Canada au sens du paragraphe 2(1) de la [Loi canadienne sur les sociétés par actions](#) ;
 - f) les administrateurs, dirigeants et employés d'un utilisateur du port ;
 - g) les personnes âgées de moins de 18 ans ;
 - h) les personnes atteintes d'une déficience mentale qui ont été reconnues comme telles par un tribunal au Canada ou à l'étranger ; ou
 - i) les faillis non libérés.
- Vous devez résider ou être disposé(e) à déménager à Saguenay ou à un endroit situé à une distance raisonnable du lieu de travail.
 - Vous devez être prêt(e) à participer à des réunions du conseil d'administration tel que stipulé par l'Administration portuaire, ainsi qu'à des sous-comités, des assemblées générales annuelles ou d'autres fonctions connexes.

Si vous êtes nommé(e) au poste :

Vous devrez vous conformer aux *Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques à l'intention des titulaires de charge publique* tout au long de votre mandat comme terme et condition d'emploi. Vous pouvez consulter ces lignes directrices sur le site Web des Nominations par le gouverneur en conseil, sous « Documents de référence », à l'adresse suivante : http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2015/11/27/gouvernement-ouvert-et-responsable#Annexe_A.

Vous serez assujetti(e) à la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique à l'adresse suivante : <http://ciec-ccie.parl.gc.ca/FR/Pages/default.aspx>.

Un bassin de candidats qualifiés pourrait être établi et utilisé pour des possibilités de nomination semblables.